

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0234

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 08 décembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, M. SANCHEZ (départ à 20h02), Mme DODOTE (départ à 19h40), Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme NAKACH, M. DIOGO, M. BEAULIEU, Mme NEDJARI, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. FONTAINE, Mme BEAUMEL (arrivée à 19h22), Mme CAMARA, M. CALAMITA (arrivée à 19h38), Mme VICTOR, M. DRAMÉ (arrivée à 19h15), Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. TIENG,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ,
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA pour le point n°1,
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à M. BARDET à partir du point n°4.

Arrivée de M. DRAMÉ à 19h15 avant le vote du point n°1.

Arrivée de Mme BEAUMEL à 19h22 avant le vote du point n°1.

Arrivée de M. CALAMITA à 19h38 avant le vote du point n°2.

Départ de Mme DODOTE à 19h40 avant le vote du point n°2.

Départ de M. SANCHEZ à 20h02 après le vote du point n°3.

Sortie de M. KAPLAN à 20h41 lors du vote du point n°11.

Sortie de Mme DAGUILLANES à 20h44 lors du vote du point n°13.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARDET

Point n° 2 : Election d'un ou deux maire-adjoint(s)

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

VU la délibération n° DEL2017_0197 du 10 novembre 2017 portant élection du Maire,

VU la délibération n° DEL2017_0198 du 10 novembre 2017 fixant le nombre d'adjoints à 9 (neuf),

VU la délibération n° DEL2017_0199 du 10 novembre 2017 portant élection de 8 Maire-adjoints,

VU la délibération n° DEL2017_0233 du 18 décembre 2017 portant le maintien ou non, du 4e Maire-adjoint dans ses fonctions,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a voté à la majorité absolue des suffrages exprimés contre le maintien du 4^e Maire-adjoint dans ses fonctions, rendant un poste de Maire-adjoint vacant,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de pourvoir aux deux postes de Maire-adjoints vacants,

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article L 2122-7-2 du CGCT, le vote a lieu au scrutin de liste majoritaire à bulletin secret,

CONSIDÉRANT que les deux Maire-adjoints nouvellement élus prendront place au 8^e et 9^e rang du tableau des Maires-adjoints,

CONSIDÉRANT que pour procéder au vote, un bureau a été constitué avec la désignation de deux assesseurs : M. Marcus DRAMÉ, élu présent le plus jeune et Mme Marie-Rose MONIER, élue présente la plus âgée, ainsi que le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre BARDET,

CONSIDÉRANT qu'une seule liste a été présentée, la liste « CHERIFA NEDJARI », qui comprend 2 (deux) conseillers municipaux : Mme Cherifa NEDJARI et M. Alain FONTAINE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE AU SCRUTIN SECRET,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32 (trente-deux)
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 8 (huit)
- nombre de suffrages exprimés : 24 (vingt-quatre)
- majorité absolue : 13 (treize)

La liste « CHERIFA NEDJARI » a obtenu : 24 (vingt-quatre) voix,

La liste « CHERIFA NEDJARI », ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix) ;

PROCLAME en qualité de Maire-adjoint dans l'ordre du tableau les conseillers municipaux suivants :

8^{ème} adjoint au Maire : Mme Cherifa NEDJARI

9^{ème} adjoint au Maire : M. Alain FONTAINE

DIT que le tableau des Maire-adjoint est modifié comme suit :

1er adjoint au Maire : M. Sithal TIENG,
2ème adjoint au Maire : Mme Pascale NATALE,
3ème adjoint au Maire : M. Gérard SANCHEZ,
4ème adjoint au Maire : Mme Corinne TROQUIER,
5ème adjoint au Maire : M. Patrick RATOUCHNIAK,
6ème adjoint au Maire : Mme Eve NAKACH,
7ème adjoint au Maire : M. Anasthasio DIOGO,
8ème adjoint au Maire : Mme Cherifa NEDJARI,
9ème adjoint au Maire : M. Alain FONTAINE,

DIT que le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de
sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME


Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 20 DEC. 2017
Publié le 20 DEC. 2017

Effectif légal du conseil municipal

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

33

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M	VIŠKOVIC Nathieu	07 09 79	10 11 17	2297
Premier adjoint	M	TIENG Sithal	29 03 49	10 11 17	2297
Deuxième adjoint	Mme	NATALE Foucade	25 06 59	10 11 17	2297
Troisième adjoint	M.	SANCHEZ Gérald	26 09 53	10 11 17	2297
Quatrième adjoint	Mme	TROQUIER Corinne	22 06 61	10 11 17	2297
Cinquième adjoint	M.	RATOUCHNI AK Patrick	27 11 58	10 11 17	2297
Sixième adjoint	Mme	NAKACH Ede	24 11 66	10 11 17	2297
Septième adjoint	M.	DIOGO Anathasio	09 08 58	10 11 17	2297
Huitième adjoint	Mme	NEDJARI Cheryla	17 11 56	18 12 17	2297
Neuvième adjoint	M.	FONTAINE Alain	06 07 61	18 12 17	2297
Conseiller	Mme	NONIER Naela-Rose	24 01 45	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	ROTONBE Claudine	05 03 46	23 03 14	2297
Conseiller	M.	VACHEZ Daniel	03 10 46	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	DAGUILANES Lydie	04 12 46	23 03 14	2297
Conseiller	M.	BARDET Jean-Pierre	20 06 48	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	COUETTE Gisèle	30 04 54	23 03 14	2297
Conseiller	M.	NYA NSIKÉ Pierre	07 11 54	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	JULIAN Patricia	04 03 57	23 03 14	2297
Conseiller	M.	ROSENNANN Michel	09 08 57	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	BEAUNEZ Noudia	04 01 62	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	CANARA Nassagebe	07 09 62	23 03 14	2297
Conseiller	M	CALANITA Stéphane	22 09 64	23 03 14	2297
Conseiller	M	BEAUVIEU Lilian	15 08 70	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	DODOTE Annych	09 04 73	18 12 17	2297
Conseiller	Mme	VICTOIRE Carline	14 09 75	23 03 14	2297
Conseiller	M	NAYOUOU NIANBA Nuzi	27 07 79	23 03 14	2297
Conseiller	Mme	PELLICIONI Patricia	15 01 51	23 03 14	1309
Conseiller	M.	KAPLAN Alain	29 01 51	23 03 14	1309

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseiller	N.	PRANÉ Nareus	09/11/84	23/03/14	1309
Conseiller	N	KRZEWSKI Tadeusz	24/06/49	28/03/14	1309
Conseiller	Mme	BOUHENNI Senia	11/08/80	24/11/14	2297
Conseiller	N.	NGUYEN Hoang	13/09/61	18/12/15	1309
Conseiller	Mme	PHAT Nathalie	22/11/87	30/09/16	1309

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Noisiel, le

18 DEC. 2017